

Recours au Règlement

ment a presque perdu le débat sur l'avortement à cause de ce genre de supercherie.

Qu'est-il arrivé le 25 mai? Je voudrais que mon collègue lise une bonne fois pour toutes, comme je l'ai fait, la sortie du ministre d'État et leader parlementaire du gouvernement lorsqu'il a fustigé les néo-démocrates pour ce qu'ils avaient essayé de faire la veille au soir. On ne peut donc pas gagner sur les deux tableaux.

Voulez-vous que je vous cite le passage en question? Je vais le faire, monsieur le Président. J'ai été très bref. J'ai travaillé nuit et jour depuis jeudi soir, car je crois qu'on a fait insulte à notre intelligence et que ce n'est pas comme cela que nous devrions mener nos affaires. Nous avons besoin de l'accord de nos estimés collègues. Mais nous ne pourrions pas bien mener les affaires du Parlement si nous ne savons pas faire preuve de franchise et d'honnêteté.

Vous me faites regretter d'avoir décidé, le 10 février 1984, de présenter ma candidature au poste de député, pour la plus grande joie de ma vie, car je respecte chaque jour davantage la présente institution. Nous ne voulons pas imiter ce qui se passe au Sénat. Je sais que des sénateurs, des amis et des collègues à moi, ne seront pas d'accord. Je ne veux pas me mettre tout le monde à dos aujourd'hui, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut mener les affaires de la Chambre.

Cela réjouit beaucoup mon jeune ami, le leader adjoint, car il a obtenu ce qu'il voulait pendant que quelqu'un s'en lavait les mains vendredi et que quelqu'un d'autre était absent. Les intéressés n'étaient pas là. Mardi soir, il a adopté la motion que je désapprouve.

Je sais que d'aucuns diront que les libéraux ne s'entendent pas dans ce débat. J'attends ceux qui voudraient provoquer les libéraux parce que cela ne rehausserait pas le débat ni le respect que nous devrions avoir pour la Chambre. Combien de fois devrai-je répéter, le respect pour la Chambre, le respect pour le régime parlementaire et le respect pour notre pays?

[Français]

Oui, pour notre pays le Canada, comme je l'ai dit jeudi soir. J'ai dit que j'étais fier d'être Canadien français et d'être ici pour deux grandes raisons, ce que nous sommes. Je vous répète, monsieur le Président, que je n'ai pas reçu d'insultes au cours de la fin de semaine; je n'ai reçu que

des appels téléphoniques de gens qui m'ont dit: «C'était un débat très intéressant.»

[Traduction]

Le débat était fort intéressant et m'a permis de présenter mon argument. Je pourrais continuer, monsieur le Président, mais je m'arrête. Je m'en remets à vous, monsieur le Président. Je sais que nous pouvons tout faire par consentement unanime, mais c'est abuser du processus parlementaire que d'agir ainsi.

• (1520)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je tenais à discuter de cette question moi aussi, parce que je partage la profonde inquiétude que vient d'exprimer très éloquemment le député de Saint-Denis. Je crois qu'il importe ici de bien établir les faits.

Le mardi 16 octobre, le secrétaire parlementaire et leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'une contre-proposition devait être faite à la motion dont était alors saisie la Chambre concernant la crise dans le Golfe. À ce moment-là, le député de Winnipeg—Sud—Centre, au nom de l'opposition officielle, de moi-même et du Nouveau Parti démocratique, acceptait de bonne foi la nouvelle motion. L'entente se fondait sur un élément très important.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre et comme le rapporte le *hansard* à la page 14250:

Je veux simplement reprendre le point soulevé par le député de Winnipeg—Sud—Centre, soit que nous comprenons aussi que cette nouvelle motion pourra être modifiée, comme la précédente.

C'est sur la base de cette entente, et uniquement de cette entente, que nous avons accepté, le mardi 16 octobre, qu'une contre-proposition soit faite.

Or, la contre-proposition n'a pas été présentée, sans qu'on nous explique pourquoi. Le débat s'est poursuivi jeudi jusqu'aux environs de 22 heures. Nous avons étudié la motion originale ainsi que l'amendement de l'opposition officielle et le sous-amendement du Nouveau Parti démocratique. Voilà sur quoi était axé le débat, auquel j'ai assisté de la première minute à la dernière.

C'est également ce qui a servi de fondement à la décision d'autoriser le report du vote à mardi, 18 heures. Ce n'était manifestement pas la motion et ses amendement et sous-amendement qu'on reportait. En quittant